



La mort de la DGFIP est programmée et la Directrice régionale – et la Préfète de la Seine-Maritime en sont les pilotes.

En 2019 ce sont 2130 emplois supprimés à la DGFIP dont 54 en Seine-Maritime

et maintenant, on fait comment !!!

Ces suppressions préparent la **fermeture en masse** des services et des trésoreries.
Ce quota de suppression ne repose sur aucun chiffre objectif des charges de travail :

il faut dégraisser.

La DGFIP a trouvé la solution dans l'arsenal des propositions de CAP 2022 :

En gestion des comptes publics :

- L' article 77 ter du projet de loi de finances pour 2019 dispose que 322 parmi les plus grandes collectivités locales et Etablissement Public de Santé pourront demander à se voir déléguer la fonction comptable pour une période de 3 ans.

Cette fonction actuellement exercée par le comptable public pourra désormais être exercée indifféremment par un fonctionnaire d'État, territorial ou hospitalier !!!

Ces collectivités parmi les plus importantes ont jusqu'au 31 mars 2019 pour se décider avec une application au 1er janvier 2020.

Adieu la séparation Ordonnateur / Comptable !!!!!

Les agents des trésoreries concernées seraient « **détachés d'office** » !!!! **Et nous ne nous leurrons pas : les salaires seront revus à la baisse.**

- Pour les autres collectivités le Directeur Général propose sa géographie dite « revisitée » (à l'horizon 2022) avec un réseau DGFIP organisé en back et front office.

La présence d'une trésorerie par Etablissement Public de Coopération Intercommunale a donc vécu. La présence de la DRFIP ne serait plus que ponctuelle sur des points de contact (« chargés de clientèle » ou Maisons de Services Au Public dans les locaux des collectivités, voire sur itinérance...)

Le back-office effectuerait « les tâches industrialisables (paiement des dépenses, gestion des recettes, tenue de la comptabilité) » et serait assuré, au mieux, par une ou deux structures par département ou regroupement interdépartemental.

Pour la Seine-Maritime, cela se traduirait, au mieux par une seule « trésorerie », voire un service de direction chargé de la gestion de toutes les collectivités !!!!

L'industrialisation chère au DG n'est rien d'autre qu'une gigantesque usine à gaz!!!

Ce massacre organisé prévaut aussi pour la filière fiscale.

En effet, le Directeur Général ordonne :

- « un regroupement des SIP, dans la limite de 50 ETP... » idem pour les SIE
- « un resserrement des SPF sur la base quantitative du plan pluriannuel... »

Ainsi ne subsisterait plus qu'un SIP, qu'un SIE et qu'un SPF en Seine-Maritime !!!!

Ce qu'annonce le Directeur Général, c'est tout simplement la mort du réseau comptable des trésoreries mais aussi un regroupement des SIP, SIE, SPF !!

Et comment croire qu'il se contentera du niveau départemental.

Il poursuit « ... Ces propositions devront intégrer des hypothèses de diminution d'effectifs à l'horizon 2022... »

Il ajoute « fin 2018 SPIB fournit à chaque directeur la cible en suppressions d'emplois... »

Madame La Directrice Régionale, quelle est cette cible assignée à la Seine-Maritime ?

D'autant plus que vous devez rendre votre copie à la DG pour la fin du mois de janvier.

Pour bâtir « ce nouveau réseau » le Directeur Général associe les Préfets à la réflexion. Il est vrai que l'on n'est jamais de trop pour accomplir une sale besogne.

Il s'agit d'une question de vie ou de mort pour l'ensemble des services de la DGFIP, et cela à très court terme. Il y a urgence!

- **Retrait du projet du DGFIP! Refus de tout transfert ou délocalisation de services, à toute externalisation ou abandon de missions relevant de la DRFIP!**
- **Arrêt des suppressions d'emplois et restitution des emplois supprimés!**
- **Maintien de l'ensemble des services et trésoreries existants, avec l'attribution des moyens en personnels!**

L'intersyndicale 76 exige l'arrêt des réformes de l'État : tant celle touchant la DGFIP que celle touchant le statut de la Fonction Publique en attendant les conclusions du Grand Débat National.

Tous en grève le 24 janvier 2019.